

DECLARATION SUR LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Cette déclaration est publiée conformément à la section 54 du « Modern Slavery Act 2015 » (la loi britannique contre l'esclavage moderne de 2015, destinée à lutter contre les manquements en matière d'esclavage moderne et de traite des êtres humains).

Elle décrit les mesures prises par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans ses activités et dans les relations avec ses fournisseurs.

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de Crédit Agricole CIB lors de sa séance du 1^{er} août 2018.

CREDIT AGRICOLE CIB, BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le Groupe Crédit Agricole est une banque servant 52 millions de clients, 9,7 millions de sociétaires et 1,1 million d'actionnaires individuels dans 49 pays. Le Groupe Crédit Agricole compte 139.000 collaborateurs en France et à l'étranger. Ses secteurs d'activité soutiennent les projets d'investissement et de protection de l'environnement de ses clients, parmi lesquels figurent des groupes multinationaux, des PME, des agriculteurs, des artisans, des associations, des collectivités et des particuliers.

Crédit Agricole CIB, filiale de Crédit Agricole SA, est la banque de financement et d'investissement du Groupe Crédit Agricole au service de 7700 clients corporate et institutions financières.

Crédit Agricole CIB propose une gamme étendue de produits et services dans les métiers de la banque de marchés, de la banque d'investissement, des financements structurés, de la banque commerciale et du commerce international. Crédit Agricole CIB accompagne ses clients sur les grands marchés internationaux grâce à son réseau mondial dans 34 pays, dont les principaux pays d'Europe, des Amériques, d'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient.

Dans le cadre de l'exercice de leurs activités, le Groupe Crédit Agricole ainsi que Crédit Agricole CIB peuvent avoir recours à des fournisseurs qui, eux-mêmes, peuvent recourir à de la sous-traitance.

En 2017, les principaux contrats d'achats et de prestations de services concernaient les domaines suivants: immobilier, informatique, prestations intellectuelles, achats généraux et communication.

NOS ENGAGEMENTS

Nous n'admettons aucune forme d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et dans le cadre de nos activités. Aussi, nous nous sommes engagés à lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et nous exigeons les mêmes engagements de la part de nos fournisseurs.

Nos principaux engagements s'inscrivent, sans s'y limiter, dans le cadre des principes fondamentaux exprimés par les textes suivants :

- Les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme édictée par l'ONU en 1948,
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact) depuis 2003,
- Les principes Equateur depuis 2003,
- Les objectifs de développement durable des Nations Unies depuis 2015
- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies,
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

Ces engagements sont déclinés dans des politiques formalisant les principes de déontologie professionnelle et les comportements éthiques en matière sociale et environnementale qui s'appliquent au sein de notre Groupe, notamment en matière de respect des droits humains :

- Les **Politiques de financement sectorielles**, dont les lignes directrices environnementales et sociales couvrent les aspects relatifs au respect des droits humains. Pour chaque secteur couvert, un cadre de référence est déterminé et des critères d'analyse sont définis qui correspondent aux aspects pris en compte dans l'analyse des transactions ainsi que des critères d'exclusion délimitant les projets et opérations que le Groupe ne souhaite pas accompagner.
- La **Charte de la diversité** depuis 2008 qui affirme l'engagement du groupe Crédit Agricole S.A. en faveur de la promotion de la diversité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.
- La **Charte des droits humains** adoptée en 2009, qui engage toutes les entités du Groupe Crédit Agricole S.A à s'assurer du respect des principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, qui couvrent, en particulier, les questions liées au travail forcé, au travail des enfants, à la discrimination et à la liberté d'association.
- La **Politique Achats responsables** et la **Charte Achats responsables** révisée en 2017, qui repose sur des engagements réciproques entre les entités du Groupe Crédit Agricole S.A. et ses fournisseurs fondés sur les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies.
- La **Charte Éthique du Groupe Crédit Agricole**, qui rappelle que les principes d'action et de comportement du Groupe s'inscrivent dans le respect des textes internationaux applicables en matière de droits de l'homme, de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, et de lutte contre la corruption.

L'ensemble de ces documents est consultable via les liens ci-dessous:

- <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/la-rse-facteur-de-performance-durable-pour-le-groupe-credit-agricole>
- <https://www.ca-cib.fr/nous-connaître/responsable-et-engage>

Les procédures au sein de Crédit Agricole CIB actuellement en vigueur ou en cours de mise en place, incluent, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

▪ **Vis-à-vis de nos collaborateurs**

Nous veillons à ce que l'ensemble de nos procédures RH internes respecte les engagements pris au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. et rappelés ci-dessus.

En qualité de signataire de la Charte de la Diversité, nous affirmons notre engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale, et marquons notre volonté de lutter contre les discriminations.

En complément des procédures Groupe, un corpus de règles définies par Crédit Agricole CIB est en vigueur, et comprend notamment une procédure sur le droit d'alerte. Le dispositif centralisé de remontée des alertes et de recueil des signalements mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe dans le cadre de la lutte contre la fraude et la corruption leur permet aussi d'exercer des alertes éthiques transmises au responsable Conformité de leur entité, sans passer par la ligne hiérarchique. La confidentialité sur l'identité du salarié est la règle en cas d'alerte.

▪ **Vis à vis de nos fournisseurs**

Afin d'identifier et combattre les risques de pratiques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains, nous avons mis en place des procédures pour :

- Identifier, évaluer et surveiller les secteurs les plus à risques dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- Lutter contre le risque d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement.

En 2017, la Direction des Achats Groupe a participé à un groupe de travail interbancaire en collaboration avec l'AFNOR, qui a référencé les catégories de risques les plus courants liés aux achats en matière de RSE. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a participé au fonds de dotation de l'organisation internationale Ressources Humaines sans frontières qui agit pour la promotion des droits de l'Homme au travail. Cette organisation met à notre disposition une cartographie des risques spécifiques en matière de travail forcé et de travail des enfants. Ces cartographies des risques théoriques seront intégrées dans les travaux d'actualisation de la cartographie des risques Achats de Crédit Agricole CIB, qui est menée avec une attention particulière sur les catégories d'achats porteurs de risques sur les droits humains.

L'adhésion de nos fournisseurs à nos valeurs se fait à travers la «Charte Achats responsables» envoyée au moment des appels d'offres, puis intégrée aux contrats pour engagement. Cette charte demande à nos fournisseurs de s'engager directement, et sur leurs propres chaînes d'approvisionnement, notamment sur le respect des droits humains et d'être en conformité avec l'ensemble des lois applicables. Ces éléments sont intégrés dans la note de procédure achats de Crédit Agricole S.A. et dans le texte de gouvernance « Règles de fonctionnement des Achats de Crédit Agricole CIB » qui doivent être appliquées par l'ensemble des collaborateurs.

L'évaluation RSE des fournisseurs est intégrée systématiquement à chaque appel d'offres. Cette évaluation porte sur la gestion de la performance et le risque RSE et inclut notamment des critères relatifs au respect des droits humains. Ce type d'évaluation est confié depuis 2012 à un tiers indépendant et spécialisé, la société EcoVadis.

De surcroît, il a été inséré dans l'ensemble des modèles standards de contrats fournisseurs de Crédit Agricole CIB une clause spécifique « Respect des droits humains, protection de l'environnement et lutte contre la corruption » par laquelle les fournisseurs déclarent et garantissent respecter et faire respecter dans leurs chaînes d'approvisionnement toutes les obligations qui leur incombent en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant de leurs activités, au titre de lois et/ou réglementations relatives au respect des droits humains, sociaux et environnementaux. Cette clause fait expressément référence, pour le Royaume-Uni, à la loi du 26 mars 2015 relative à la lutte contre toute forme d'esclavage moderne et de trafic d'êtres humains dite loi « MSA ».

FORMATION

Un module e-learning « Acheter responsable » est proposé aux collaborateurs de la ligne métier Achats du Groupe Crédit Agricole S.A., qui les sensibilise sur les enjeux et les mesures prises et leur permet de se conformer aux politiques et aux procédures de l'entreprise. Cet e-learning, inclus dans le catalogue de formation, est également accessible à l'ensemble des collaborateurs de Crédit Agricole CIB afin que tous les collaborateurs potentiellement concernés comprennent et puissent être en mesure d'identifier les risques de pratiques liées à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et dans notre entreprise.

AMELIORATION CONTINUE

Crédit Agricole CIB, comme le groupe Crédit Agricole S.A. entend intégrer ses actions pour lutter contre l'esclavage moderne dans sa stratégie d'ensemble qui vise une performance durable appuyée sur des principes d'actions et de comportement en accord avec les valeurs qu'elle défend.

Ainsi, la prévention des risques de violation des droits humains sera développée en cohérence avec les mesures du Plan de vigilance 2018 de Crédit Agricole S.A. établi dans le cadre de la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance ainsi qu'avec les dispositifs mis en place dans le cadre de la loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

L'ensemble de la démarche de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui portera principalement sur les axes suivants :

- Poursuivre le déploiement des politiques du Groupe intégrant les principes de respect des droits humains, en particulier les Codes de conduite adoptés par Crédit Agricole S.A. en déclinaison de la Charte éthique.
- Renforcer les outils d'identification et de maîtrise des risques en procédant à la mise à jour, si nécessaire, des cartographies des risques et en incluant des clauses spécifiques dans les contrats fournisseurs.
- Rechercher à associer l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement à notre démarche en organisant des rencontres avec les fournisseurs pour échanger sur notre stratégie achats et les sensibiliser aux enjeux liés au respect des droits humains, en mettant notre dispositif d'alerte à disposition des collaborateurs de nos fournisseurs.

Le 1^{er} août 2018



Jean Yves Hocher
Directeur général